



Assemblée générale

Cinquantième session

22^e séance plénière

Vendredi 6 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Communication du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, créé par la résolution 49/252 de l'Assemblée en date du 14 septembre 1995, se réunira lundi prochain 9 octobre 1995, à 15 heures, dans la salle du Conseil de tutelle. Toutes les délégations intéressées sont invitées à participer à cette réunion.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur ce matin est le Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine, S. E. M. Alfred Nzo, à qui je donne la parole.

M. Nzo (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter, au nom de la délégation sud-africaine, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session. Votre élection est un témoignage de la haute estime dont jouit votre pays aux yeux de la communauté internationale. Je voudrais aussi

exprimer notre vive gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, notre frère d'Afrique et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a présidé avec beaucoup de sagesse les travaux de la quarante-neuvième session. Je voudrais également exprimer au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, notre confiance indéfectible dans la manière dont il dirige l'Organisation.

Il y a un demi-siècle, les représentants de 50 pays se sont réunis à San Francisco pour rédiger la Charte des Nations Unies, la Déclaration des droits de l'homme et le Statut de la Cour internationale de Justice. Pour l'ONU, s'être maintenue durant 50 ans dans un monde imparfait est réellement un exploit et un hommage à ceux qui, il y a un demi-siècle, eurent la vision d'un monde meilleur et firent le premier pas pour le créer.

La participation de l'Afrique du Sud à l'ONU remonte à la conception même et à la naissance de cette illustre institution. Le Premier Ministre sud-africain de l'époque, Field Marshal J. C. Smuts, aida à rédiger le Préambule de la Charte des Nations Unies. Dans ce Préambule, de nombreuses idées nobles furent exprimées, dont la suivante :

«... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,».

Il est paradoxal que ceux qui ont été au pouvoir en Afrique du Sud depuis lors, et jusqu'à l'an dernier, aient agi dans un esprit tout à fait contraire. L'Organisation des Nations Unies a contribué de façon significative à la réalisation de changements en Afrique du Sud. Faisant preuve de persévérance et de résolution, les Nations Unies nous ont aidés dans notre lutte pour la démocratie. Notre récompense est aussi leur victoire. Je voudrais à nouveau exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple sud-africains pour le courage et la vision de l'ONU.

Il y a un peu plus d'un an, le 23 juin 1994, j'ai eu l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au nom du peuple et du Gouvernement sud-africains. À cette occasion, qui a marqué la reprise de la participation de l'Afrique du Sud aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons dit que la transition pacifique de l'Afrique du Sud vers une société unie, non raciale, démocratique et non sexiste nous remplissait de joie et de fierté.

Au cours des derniers mois, j'ai voyagé dans plusieurs pays, rendu visite à plusieurs ministres des affaires étrangères et rencontré divers chefs d'État et de gouvernement. Nous avons parlé du miracle qu'est l'Afrique du Sud. Nous avons échangé nos réflexions et expériences sur la voie conduisant à ce miracle. À cet égard, nous continuons d'encourager ceux qui aspirent à une vie meilleure à demeurer attachés à leurs convictions.

En tant que représentant d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais assurer de nouveau l'Assemblée de notre foi dans les buts et principes de la Charte de notre organisation et de notre soutien à ces buts et principes.

Les événements d'avril 1994 en Afrique du Sud ont marqué une rupture avec le passé; à partir de là, nous nous sommes engagés à regarder vers l'avenir, ce qui représente un lourd fardeau pour nous. Mais en tant que jeune démocratie, nous sommes prêts à relever le défi. L'Afrique du Sud fera face à ce défi en s'engageant fermement à promouvoir le bien-être national, la prospérité et la sécurité, et à renforcer la coopération pour le développement économique et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique australe. Elle s'engage aussi activement en faveur de la paix, de la stabilité et d'une saine administration à l'intérieur de cette région africaine et ailleurs et en faveur de la coopération Sud-Sud et d'une citoyenneté internationale responsable.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été conçue dans le sillage de la lutte menée

pour la liberté en Afrique australe et est née du courage dont firent preuve ses dirigeants en créant une nouvelle réalité.

La libération de l'Afrique du Sud et la fin de la déstabilisation de l'Afrique australe ont offert de grandes possibilités de développement à notre sous-région. Il nous faut concrétiser ces rêves. Conformément au Traité d'Abuja, il nous faut faire de la région de l'Afrique australe l'un des fondements fiables sur lesquels le renouveau économique de l'Afrique sera édifié.

Notre plus grand besoin aujourd'hui est d'éliminer le fléau de la pauvreté dont souffre la grande masse de nos citoyens. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions réaliser le rêve de libération de l'Afrique, en apportant la santé, le bonheur et le bien-être à ses enfants.

La mission de la SADC reflète la réalité : l'Afrique australe a dépassé depuis longtemps le stade où elle se lamentait sur les privations dont elle a souffert dans le passé. Le défi est de trouver en nous-mêmes les ressources nécessaires pour surmonter cet héritage, avec la coopération de la communauté internationale. Il nous faut nous adapter aux exigences d'une économie mondiale en évolution rapide et développer les capacités nécessaires pour pouvoir être compétitifs au niveau international.

L'objectif principal de l'Afrique du Sud est de jouer un rôle constructif en instaurant la paix et la stabilité dans la région. Nous sommes totalement en faveur du recours à la diplomatie préventive, du maintien de la paix et du rétablissement de la paix, grâce à l'utilisation de dispositifs régionaux et multilatéraux.

À cet égard, l'Afrique du Sud a participé avec d'autres au règlement du conflit au Lesotho et apporté une aide logistique lors des élections au Mozambique. Notre appui aux résolutions et actions des Nations Unies concernant l'Angola et le Sahara occidental doit être également vu dans ce contexte.

En tant que membre élu de l'Organe central du dispositif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le règlement des conflits, de juin 1994 à juin 1995, nous avons pris part à diverses missions au Burundi. L'Afrique du Sud a fait partie d'une mission ministérielle spéciale de quatre membres chargée d'évaluer la nature et l'ampleur du conflit au Burundi en vue d'encourager et d'aider les Burundais à régler leurs différends et à mettre fin au conflit. Nous continuons de participer à ce dispositif en tant qu'observateur invité.

S'agissant de la situation désespérée dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, il est devenu impératif pour les États de coopérer le plus possible avec les tribunaux criminels spéciaux qui ont été créés respectivement pour ces territoires. À cet égard, mon pays a mis à la disposition de ces tribunaux certains de ses meilleurs juristes à titre de contribution.

Ces situations ont démontré à nouveau l'impérieuse nécessité de créer un tribunal criminel international permanent. Cette question a d'ailleurs été réactualisée ces dernières années et un créneau existe désormais pour pouvoir créer ce tribunal. J'espère sincèrement que des progrès sensibles pourront être réalisés dans ce sens au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'humanité est toujours en butte à l'instabilité politique, à la dictature, à la guerre civile, aux millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, à une récession économique persistante et à un appauvrissement continu.

Tout au long de l'année dernière, le climat politique international a connu d'importants changements porteurs d'espoir mais aussi, dans une certaine mesure, de désespoir pour l'humanité. L'espoir a, cependant, persisté comme un signal lumineux qui a fait naître un sentiment de confiance en l'avenir. Nous avons été attristés par les événements en Somalie, mais nous nous sommes réjouis de la transition en Haïti et en El Salvador. La tragédie de la Bosnie nous a beaucoup affectés, mais nous espérons que les signes récents d'une solution se traduiront par des résultats tangibles.

Dans cet esprit, qu'il me soit permis de féliciter les peuples d'Israël et de la Palestine pour avoir franchi un nouveau cap historique dans leur recherche d'un règlement durable. Nous encourageons et appuyons le processus de paix au Moyen-Orient.

Les questions de la prolifération des armes et du désarmement, nucléaire en particulier, sont parmi les plus importantes posées à la communauté internationale. Lors de l'historique Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tous les participants se sont mis d'accord pour faire preuve de la plus grande modération en attendant l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons que les récents essais menés par deux États dotés d'armes nucléaires sont des mesures rétrogrades allant à l'encontre de l'action entreprise par la

communauté internationale pour parvenir à l'interdiction complète des essais nucléaires. Selon nous, ces essais pèseront lourdement sur le résultat des travaux entrepris pour la réalisation d'un traité sur leur interdiction complète. Le Gouvernement sud-africain s'oppose fermement à ces essais et à la réalisation d'autres essais, et il demande aux États en cause d'y mettre fin de façon que les travaux entrepris à l'échelle internationale dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement puissent se poursuivre activement. Nous les appelons à honorer l'esprit et la lettre des principes et objectifs auxquels ils ont adhéré et qu'ils ont aidé à négocier lors de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération. L'Afrique du Sud a démantelé son potentiel nucléaire. L'Afrique du Sud a, pour sa part, prouvé son engagement envers le désarmement nucléaire. Aujourd'hui, il appartient à d'autres de faire preuve d'un engagement comparable.

L'Afrique du Sud se réjouit des progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne la création d'une zone africaine exempte d'armes nucléaires. Nous avons participé activement à la recherche de solutions aux questions non encore réglées et nous espérons que les obstacles qui subsistent pourront être surmontés et que le projet de traité de Pelindaba sera dûment examiné au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Ce projet de traité est important car il vise à élargir considérablement la zone exempte d'armes nucléaires sur la planète, ce qui constituerait un pas de plus vers l'objectif final du désarmement nucléaire complet. L'Afrique du Sud exhorte les États dotés d'armes nucléaires à faire le maximum pour que ce traité soit conclu et les protocoles pertinents signés.

Depuis la déclaration de 1986 faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération, d'importants progrès ont été réalisés sur les plans politique, économique, scientifique, technique et culturel pour promouvoir les objectifs de la zone. Il ne reste que quelques obstacles à surmonter. Nous espérons faire progresser cette entreprise lors de la prochaine réunion des nations participantes prévue au Cap en mars 1996.

Le 13 septembre 1995, l'Afrique du Sud est devenue le trente-septième État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le même jour, l'Afrique du Sud a également adhéré à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La ratification de la Convention sur les armes chimiques souligne l'attachement

du gouvernement d'unité nationale à la non-prolifération des armes de destruction massive. L'adhésion de l'Afrique du Sud à la Convention sur certaines armes classiques souligne la détermination de mon gouvernement à éliminer les souffrances causées par le fléau de la guerre. L'Afrique du Sud a, pour cette raison, décidé d'étendre son moratoire à l'exportation de mines terrestres au moyen de l'interdiction complète de toute exportation ou vente de mines antipersonnel au potentiel destructeur durable. En outre, le 30 août 1995, le gouvernement d'unité nationale a approuvé le projet d'une nouvelle politique de contrôle des armes classiques. Un Comité national de contrôle des armes classiques a été créé et fonctionnera conformément aux principes et critères établis pour faire en sorte que le commerce et les transferts d'armes soient conformes aux pratiques internationales reconnues.

Comme dit précédemment, le rôle essentiel de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales afin de garantir le respect universel des droits de l'homme et de créer les conditions nécessaires au développement durable. Sans la paix, la sécurité et les droits de l'homme, il sera difficile d'assurer le développement durable. Sans développement et sans respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité internationales seront sans cesse menacées.

Comme l'a dit le Président Mandela en 1992,

«Notre humanité commune va au-delà des océans et de toutes les frontières nationales. Elle nous unit en une cause commune contre la tyrannie, et nous pousse à agir ensemble pour la défense de notre humanité même. Qu'on ne puisse jamais demander à l'un d'entre nous ce que nous fîmes lorsque nous sûmes qu'un autre était opprimé.»

L'humanité doit apprendre à combattre la tyrannie dans l'unité et par le biais de l'Organisation. Tel doit être notre objectif fondamental pour l'avenir.

L'Afrique du Sud souhaite également appeler l'attention sur les activités des mercenaires, quels que soient leur origine et leurs objectifs. Leurs activités déstabilisatrices ne peuvent être tolérées. Nous lançons un appel à la communauté internationale et aux Nations Unies pour qu'elles se saisissent du problème des mercenaires.

Les femmes d'Afrique du Sud ont vécu, à des degrés divers, trois formes d'oppression pour des raisons de race, de classe et de sexe. L'une des premières mesures prises pour améliorer la condition de toutes les femmes sud-

africaines a été de supprimer de notre Déclaration des droits les droits établis pour chaque sexe.

C'est avec un grand orgueil que la délégation sud-africaine a pris sa place à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing. C'était la première fois que l'Afrique du Sud participait à une conférence sur les femmes centrée sur l'élimination de la pauvreté et l'accès égal à l'éducation et aux services de santé. L'Afrique du Sud est pleinement déterminée à mettre en oeuvre le Programme d'action adopté à cette conférence, qui donnera l'élan nécessaire à l'instauration d'un monde d'égalité, de développement et de paix pour tous. En outre, notre parlement a tout récemment approuvé la ratification par l'Afrique du Sud de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, sans aucune réserve.

Des années d'apartheid ont légué à la grande majorité de la population noire un lourd héritage de pauvreté, de désintégration sociale et de clivages politiques fondés sur la couleur et les animosités ethniques. L'une des tâches prioritaires du Gouvernement sud-africain d'unité nationale a donc été de concevoir une stratégie nationale pour s'attaquer à cette situation catastrophique. Une stratégie de développement complète et polyvalente connue sous le nom de Programme de développement et de reconstruction est en cours à l'heure actuelle. La mise en oeuvre de ce programme se fonde principalement sur la mobilisation des ressources nationales au moyen d'un rôle prioritaire joué par les ressources budgétaires afin de s'attaquer aux énormes inégalités matérielles dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le logement, le développement des infrastructures et la réforme agraire. C'est un programme unique axé sur la population et animé par elle, qui cherche à traduire en bénéfices économiques le miracle politique de notre pays. Au coeur même de ce programme, il y a la reconnaissance de l'interdépendance incontournable entre la nécessité d'une gestion transparente, responsable et démocratique de notre société, et l'impératif de la croissance économique dynamique et du développement durable.

L'Afrique du Sud accueillera la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED IX) du 26 avril au 11 mai 1996. C'est un événement que les Sud-Africains attendent avec intérêt et un grand espoir. Je suis réellement heureux d'annoncer que nos préparatifs sont bien avancés et sur la bonne voie.

Nous attachons une grande importance à la CNUCED IX pour un certain nombre de raisons. Nous croyons que

le progrès rapide de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale a souligné l'importance et la pertinence de la CNUCED en tant qu'institution des Nations Unies qui a un solide mandat et une forte perspective de développement. Nous croyons également que le succès des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce ont non seulement mis l'accent sur la validité et la pertinence de la CNUCED, mais également renforcé la nécessité de maintenir et de renforcer son mandat en tant qu'instance intergouvernementale mondiale chargée des questions de commerce et de développement. C'est une instance où un partenariat fort pour le développement entre pays développés et pays en développement peut et doit être forgé. Alors qu'il est peut-être nécessaire de rationaliser certaines activités de la CNUCED, cela ne devrait pas conduire à sa disparition. Sans la CNUCED, notre monde, en particulier le monde en développement, serait encore plus pauvre.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction de mon gouvernement quant au déroulement du processus intergouvernemental des Nations Unies pour rédiger un Agenda pour le développement. Nous croyons que l'ONU est l'instance appropriée pour l'élaboration de l'Agenda pour le développement. Celui-ci pourrait offrir de grandes possibilités pour le partenariat et le développement entre pays développés et pays en développement. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud s'intéresse vivement aux travaux du Groupe spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de l'Agenda pour le développement.

Mon gouvernement a suivi avec un grand intérêt la présente réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays les moins développés. À cet égard, je me joins à ceux qui ont demandé à la communauté internationale de concevoir une stratégie mondiale pour traiter efficacement la question de la dette à laquelle sont confrontés les pays en développement, et d'avoir recours à des mesures novatrices — que ce soit l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct ou l'assistance financière multilatérale — pour mettre fin au déclin des ressources destinées aux pays les moins développés.

Je lance également un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures fermes afin de mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous sommes heureux des résultats qui ont été enregistrés à cet égard pendant la session du Conseil économique et social à Genève, en particulier au cours de la réunion de

haut niveau qui était consacrée à cet Agenda. Bien sûr, le défi de la communauté internationale consiste à trouver les ressources adéquates pour traduire cet Agenda en résultats tangibles. Nous espérons que cette question sera traitée avec l'urgence requise, étant donné que l'année prochaine, il y aura un nouvel examen à mi-parcours du nouvel Agenda pour le développement de l'Afrique.

Reconnaissant l'importance de la coopération entre les États en développement, l'Afrique du Sud a adhéré à un accord établissant le Centre Sud. Le Centre Sud fonctionnera effectivement en tant qu'unité de recherche en matière de politiques pour le Mouvement des non-alignés et le Groupe des 77, et rédigera des notes d'information axées sur les politiques relatives à des questions qui revêtent une importance critique pour le Sud. Outre cette fonction de base, il formulera des idées et des propositions à soumettre pour examen aux gouvernements du Sud et à d'autres institutions.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a donné naissance à un processus d'action environnementale et à une prise de conscience de la relation qui existe entre le développement économique et la gestion durable de l'environnement. Il est de notre devoir de faire avancer ce processus de façon intégrée et de renouveler notre engagement à la mise en oeuvre des accords internationaux qui cherchent à gérer et à préserver l'environnement mondial.

L'Afrique du Sud sait bien que la capacité des pays en développement de mettre en oeuvre des stratégies environnementales durables devra être renforcée. Les ressources promises pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Action 21 devront être disponibles si nous voulons réaliser les impératifs du développement, de l'utilisation durable de l'environnement et de la démocratie dans le monde.

En Afrique, en particulier, les ravages causés par la sécheresse et la progression de la désertification nécessitent une attention urgente. La préoccupation de la communauté mondiale pour l'environnement doit se traduire par une démarche commune pour s'attaquer aux nombreuses pressions écologiques menaçant notre patrimoine global.

Les Nations Unies aussi ont un important rôle à jouer pour ce qui est d'aider les États menacés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. La diplomatie préventive peut contribuer à éliminer les catastrophes causées par l'homme. Toutefois, on pourrait atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et de celles causées par

l'homme grâce à une meilleure coordination de l'aide humanitaire internationale, par le biais des Nations Unies. Cela exigera bien sûr de la part du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Département des affaires humanitaires des Nations Unies et des autres instances internationales une prestation plus cohérente et mieux programmée coordonnée. Les Nations Unies doivent veiller à ce que soient créés les mécanismes et le potentiel nécessaires. Certaines mesures prises récemment au plan international, notamment dans le cadre du suivi de la Conférence de Tokyo, prouvent l'existence d'une volonté internationale suffisante à cet égard.

Nous nous félicitons de l'adoption, le 14 septembre 1995 par l'Assemblée générale, de la résolution 49/252 sur le renforcement du système des Nations Unies. Je tiens à assurer l'Assemblée que nous avons l'intention de travailler de manière constructive avec le Président dans le cadre de cet effort.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui a bien changé comparativement à ce qu'il était il y a 10 ans. La guerre froide a pris fin, le fléau de l'apartheid a disparu de notre société commune, la paix s'est installée au Mozambique et maintenant en Angola. Le nombre des Membres des Nations Unies est passé à 185, une augmentation sensible par rapport à ce qu'il était quand on a élargi le Conseil de sécurité. De ce fait, et en raison d'autres facteurs aussi, la communauté internationale dispose d'un créneau qui devrait lui permettre de restructurer et de réformer de manière constructive le Conseil de sécurité.

Dans le cadre de nos efforts visant à réformer les Nations Unies, l'Afrique du Sud estime que la structure et le fonctionnement du Conseil de sécurité doivent être modifiés afin de rendre celui-ci plus représentatif, plus démocratique et plus transparent. Le résultat de ces efforts doit être de faire du Conseil de sécurité un organe qui soit à la fois efficace et légitime et qui reflète les réalités du monde moderne. Ce résultat ne pourra être obtenu que si la réforme et la restructuration sont abordées comme un tout. Le processus de réforme doit avoir pour résultat que l'Afrique soit plus équitablement représentée au sein de tout Conseil de sécurité élargi.

Il me paraît approprié d'achever en évoquant le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple d'Afrique du Sud célébrera ce cinquantième

anniversaire de concert avec le reste du monde. Notre comité national chargé d'organiser les activités relatives à cette célébration dans notre pays a adopté la déclaration d'intention suivante :

«Sensibiliser la population de l'Afrique du Sud au rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans leur vie quotidienne et aider les Nations Unies à relever les défis du XXIe siècle.»

Le Président Mandela se fait une joie de se joindre aux autres leaders mondiaux dans quelques semaines pour célébrer la décision de création d'un monde meilleur prise il y a un demi-siècle par des gens qui voyaient loin. Nous inspirant des réalisations et des victoires passées, nous sommes prêts à accepter ce que l'avenir nous réserve. Guidés par la vision d'un monde nouveau où la paix et le respect de la dignité humaine sont la norme, nous pouvons faire face aux défis qui nous attendent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Billie Miller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du tourisme et des transports internationaux de la Barbade.

Mme Miller (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous féliciter de votre élection à la présidence de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale. La délégation de la Barbade partage la confiance exprimée au sujet de votre leadership et elle vous assure de son entière coopération tandis que vous présidez les débats de cette session historique.

J'aimerais aussi féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, non seulement pour l'excellence avec laquelle il a dirigé l'Assemblée l'an dernier, mais aussi pour la direction éclairée qu'il a donnée au travail entrepris pour façonner les Nations Unies du XXIe siècle.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à un membre du groupe des petits États insulaires en développement, la République des Palaos, qui est devenu Membre des Nations Unies en décembre 1994.

Il y a 50 ans, les Nations Unies ont surgi des cendres d'une guerre mondiale dévastatrice. Il est compréhensible que l'Organisation ait été façonnée et influencée par l'expérience de cette guerre et par la coalition des pouvoirs qui l'ont emporté en 1945. Elle en est venue aussi à refléter les

forces supportant le système de relations internationales de l'après-guerre — système caractérisé par la paralysie de la volonté politique connue sous le nom de guerre froide.

Pourtant, il faut porter à l'actif des Nations Unies qu'elles ont encouragé la réalisation de remarquables progrès dans des domaines aussi cruciaux que la décolonisation, le développement et les droits de l'homme ainsi que s'agissant d'un large éventail de normes internationales que nous tenons aujourd'hui pour acquises. Par son vaste réseau d'organes et d'institutions spécialisées, le système des Nations Unies a amélioré de manière tangible et durable la vie d'hommes, de femmes et d'enfants aux quatre coins du monde.

Mais cet ordre ancien n'est plus. Nous sommes confrontés à un nouvel ordre, à un monde de changements tumultueux. La Barbade voit ce monde avec les yeux d'un membre du groupe des petits États insulaires en développement — produit de la décolonisation et de la stabilité géopolitique relative que les Nations Unies ont garantie depuis notre indépendance. En tant que groupe, nous avons connu des fortunes diverses en transformant le legs de la tutelle coloniale en un développement authentique et durable pour nos peuples.

Petits pays fragiles, nous sommes de ces membres de la communauté internationale qui n'oublient jamais leur vulnérabilité économique et politique. Pour nous, ce qui se passe en dehors de nos frontières et qui échappe à notre contrôle, que ce soit l'homme ou la nature qui en soit la cause, a souvent un plus grand impact sur notre vie que ce que nous faisons chez nous.

Un cyclone peut, en quelques heures, détruire une économie insulaire tout entière. Il y a trois semaines seulement, le cyclone Luis a ainsi dévasté un certain nombre de nos voisins des Caraïbes, provoquant d'importants revers dans leur développement économique. Nous exprimons notre sincère sympathie à nos frères et soeurs en ce moment de détresse. La Barbade coopère pleinement avec d'autres pour aider à rétablir une vie normale dans ces États Membres des Caraïbes.

Pour les petits États insulaires, la question de savoir comment se remettre de catastrophes de ce genre et, ce qui est peut-être encore plus important, comment faire en sorte d'y être moins vulnérables, est essentielle à notre survie. De toute évidence, l'assistance à court terme et la sympathie de la communauté internationale, si cruciales soient-elles, ne suffisent pas. Notre petite taille signifie également que notre

société tout entière, et pas seulement certains de ses secteurs, est également vulnérable aux dislocations du système économique mondial telles que les fluctuations monétaires et dans le cours des produits de base, les nouveaux arrangements commerciaux internationaux et les aléas des économies des grandes puissances industrielles.

Nonobstant ces contraintes dues à l'homme ou à la nature, de nombreux petits États insulaires, y compris le mien, ont réussi à accroître leurs revenus par habitant et à améliorer les indicateurs de développement humain. Mais ces indices ne permettent qu'une mesure approximative du présent, fondée sur le passé. Ils ne mesurent pas, et ne peuvent pas mesurer, notre vulnérabilité, la souplesse ou le manque de souplesse de nos économies et de nos sociétés tout entières devant des catastrophes naturelles et des changements économiques mondiaux rapides.

Se plaçant dans ce large contexte, la Barbade attache la plus haute importance à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement que mon pays a eu l'honneur d'accueillir l'an dernier. Le Programme d'action, adopté par consensus, souligne le rôle que l'action des petits États insulaires joue dans la préservation du patrimoine mondial. Nous demandons instamment que des mesures internationales soient prises pour que l'appui promis dans la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade soit fourni plus rapidement. Ma délégation demande donc que les engagements et recommandations contenus dans la résolution 49/122 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1994 soient résolument appliqués.

En tant que petit État vulnérable, la Barbade observe certains domaines de la scène politique mondiale avec une profonde préoccupation. Après la fin de la guerre froide, les peuples du monde aspiraient à une époque de paix et de prospérité économique. Mais la paix continue de nous échapper. Les souffrances humaines dues à l'éclatement de la violence et de conflits ethniques ont atteint des niveaux innommables mettant à rude épreuve la capacité du système d'appui de l'ONU de les endiguer.

Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, la grande majorité des États Membres suivent avec angoisse et impuissance une crise qui remet en question la crédibilité même de l'Organisation et l'intégrité de sa fonction de maintien de la paix. On pourrait dire que la Bosnie n'a pas été l'«heure de gloire» de l'ONU, pour reprendre une expression de Sir Winston Churchill. Mais n'oublions pas que l'ONU n'est ni plus ni moins que la volonté collective des gouvernements qu'elle sert.

Pour les petits États vulnérables, la protection de l'ONU est cruciale. Les pays en développement, surtout ceux qui sont le moins à même de se le permettre, n'ont pas d'influence sur les grandes décisions en matière de maintien de la paix, mais ils doivent pourtant verser leurs quotes-parts des coûts de ces opérations de maintien de la paix, ce qui détourne des ressources rares de l'effort de développement. La Barbade se félicite des signes encourageants qui se sont manifestés récemment dans le processus de paix entre les parties de l'ex-Yougoslavie, et espère qu'il sera bientôt mis fin aux combats et à l'effusion de sang dans cette région déchirée par la guerre.

La Barbade partage l'angoisse des peuples des pays africains déchirés par les conflits, notamment au Rwanda, au Burundi, au Libéria, ainsi que dans d'autres régions de conflit dans le monde, et espère que des progrès seront bientôt accomplis en direction d'une paix durable. En même temps, nous nous félicitons de l'évolution positive des processus de paix en Angola, et entre Israël et la Palestine. Nous espérons qu'un règlement pacifique et durable des problèmes qui se posent ailleurs au Moyen-Orient pourra bientôt être atteint.

En Haïti, où la démocratie commence à prendre racine, la Barbade est fière d'avoir participé aux initiatives et à la mission multilatérales qui ont abouti au retour du gouvernement démocratiquement élu d'Haïti. Le retour du Président Aristide fait ressortir ce succès et ce processus continus. Haïti est un exemple frappant d'un petit État insulaire vulnérable qui reçoit, enfin, l'appui et la protection nécessaires de ses voisins et de la communauté internationale. Il reste encore beaucoup à faire si l'on veut assurer le rétablissement et le développement d'Haïti, ce qui a été longtemps négligé par suite du chaos politique.

Nous prions instamment la communauté internationale de maintenir le cap en ce qui concerne Haïti. Nous savons que les progrès seront inégaux, mais nous louons le gouvernement de s'être engagé à suivre un processus démocratique. Haïti est un pays des Caraïbes avec lequel la Barbade partage des liens historiques et culturels puissants. Le peuple haïtien peut compter sur notre appui dans sa lutte pour soutenir sa démocratie naissante et améliorer les conditions économiques et sociales de sa population.

La Barbade s'est félicitée de la décision prise par l'ONU en mai dernier de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mais actuellement, l'esprit de cet accord est devenu victime d'événements récents. La Barbade regrette profondément la

décision prise par certains États de reprendre les essais nucléaires, ce qui va à l'encontre de l'esprit du TNP et de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la plus grande retenue en attendant l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En tant que petit État insulaire en développement et qu'État non doté d'arme nucléaire, la Barbade est intéressée au premier chef par la non-prolifération des armes nucléaires et par le désarmement des stocks nucléaires existants.

La Barbade appuie par conséquent un moratoire sur les essais d'armes nucléaires et prie instamment les puissances nucléaires d'entendre l'appel lancé par la communauté internationale pour qu'elles s'abstiennent de toute activité qui viole l'esprit du Traité. En tant qu'État insulaire dont la population dépend de la mer pour une grande partie de ses moyens de subsistance, la Barbade s'inquiète des dangers qui menacent ses écosystèmes marins fragiles. Nous nous opposons donc résolument au transport de matières nucléaires et de déchets toxiques par le bassin des Caraïbes.

Le terrorisme international, le crime transnational, le trafic de drogue et le blanchiment de l'argent sont des questions qui préoccupent vivement le monde, et notamment un petit pays comme la Barbade. La menace de déstabilisation que posent les cartels connexes à l'ordre démocratique des petits États est particulièrement grave. La Barbade est certes en état d'alerte constant, mais nous reconnaissons que les moyens dont nous disposons pour faire régner efficacement l'ordre sur nos propres frontières sont limités. Nous sommes profondément reconnaissants de l'assistance bilatérale qui nous est fournie dans ce domaine et nous continuerons de travailler en étroite coopération avec d'autres partenaires régionaux et des organismes internationaux compétents pour combattre ce cancer mondial.

L'année 1995 est une année spéciale pour l'Organisation des Nations Unies. C'est une année de réflexion solennelle sur la mission et les succès de l'Organisation, et sur les nouvelles directions à prendre pour relever les défis qui nous attendent.

Le monde actuel est caractérisé par une globalisation croissante de la production, la libéralisation du commerce et une explosion de la technologie de l'information. De plus en plus souvent, les États se trouvent limités dans leur capacité de contrôler ou d'influencer les courants de capitaux internationaux, si ce n'est en créant des conditions favorables pour les accueillir. En outre, un consensus

apparaît dans la modification du rôle de l'État en matière de développement économique, dans la création directe de la richesse et dans la complémentarité entre les secteurs public et privé.

Ce monde en évolution se caractérise notamment par la naissance d'organisations non gouvernementales qui exercent une grande influence sur la politique nationale et internationale. La Barbade se félicite de ce pouvoir de participation de la société civile, qui a approfondi et enrichi le débat relatif aux grandes questions internationales et contribué à façonner un ordre du jour mondial qui reflète mieux la volonté populaire.

Les auteurs de la Charte ont fait preuve de clairvoyance dans le Préambule, non pas par les mots «Nous, gouvernements», mais par les mots «Nous, peuples». À la veille du nouveau millénaire, la prépondérance lentement mais sûrement acquise par les peuples sur les institutions devient de plus en plus manifeste. Il faut impérativement procéder à une évaluation et à une analyse de ces changements mondiaux, qui doivent être prises en compte dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies si nous voulons qu'elle relève le défi du XXI^e siècle tout en restant fidèle aux premiers idéaux de la Charte.

Mais une bonne conduite des affaires reste, et restera, toujours, le meilleur instrument de l'expression de la volonté populaire. Après tout, un gouvernement, s'il est exercé de manière responsable et redditionnelle, a une vocation profondément morale. Et tout comme les gouvernements ne peuvent se dérober, au plan national, à cette morale, qui consiste à encourager la paix et à défendre la justice et la liberté, ils ne peuvent le faire non plus au plan international.

La Barbade appuie le processus de réforme. Un système des Nations Unies réformé devrait être plus rentable et plus efficace. Ce processus devrait être ordonné et reposer sur une analyse approfondie, et les décisions devraient être fondées sur une évaluation rigoureuse des mandats et des performances des institutions concernées, ainsi que de leur pertinence en ce qui concerne les nouvelles exigences des pays en développement. À cet égard, la Barbade estime que l'abolition de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) serait prématurée. La restructuration de ces institutions peut être justifiée, mais il faut d'abord engager le processus approprié.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas vouloir dire que la coopération internationale sera

abandonnée et que les États puissants pratiqueront l'isolationnisme. L'interdépendance croissante dont dépend le bien-être de tous les peuples fait de l'isolationnisme une fantaisie irresponsable. Seule une coopération internationale accrue pourra nous permettre de résoudre les problèmes qui nous assaillent — la détérioration de l'environnement, le sort malheureux des pauvres et des dépossédés, le trafic de stupéfiants et le blanchiment de l'argent, les violations des droits de l'homme et, en particulier, le respect des droits égaux des femmes et des enfants — ne pourront être résolus que par une coopération internationale accrue.

Rationalisons donc l'Organisation et ses institutions connexes. Rendons-les plus efficaces dans l'exécution des programmes qui bénéficient directement à nos peuples. Mais que les appels en faveur d'une meilleure gestion et d'une efficacité accrue ne viennent pas dissimuler un manque de détermination de la part des plus fortunés d'entre nous de s'acquitter de leurs responsabilités internationales, ou entraver la capacité de l'Organisation d'accomplir les mandats qui lui ont été confiés par les États Membres.

L'Organisation des Nations Unies doit faire face à une tâche rebutante. Elle doit élargir la composition du Conseil de sécurité pour que celui-ci reflète mieux les réalités de la composition de l'ONU depuis 1965, ainsi que les changements géopolitiques intervenus dans l'environnement mondial. Elle doit en particulier modifier ses mécanismes de maintien de la paix pour qu'ils soient adaptés à la nature changeante des conflits dans le monde d'aujourd'hui, conflits qui se déroulent principalement à l'intérieur de pays et non pas entre pays. La Barbade appuie la structure mise en place à l'effet de cette réforme et contenue dans l'Agenda pour la paix, et félicite le Secrétaire général pour le leadership remarquable dont il fait preuve au sujet de cette question d'importance cruciale.

Dans les domaines économique et social, l'ONU doit intensifier son appui aux efforts de développement des pays en développement. La Barbade appuie le cadre d'un Agenda pour le développement, élaboré par le Secrétaire général. L'Organisation des Nations Unies est maintenant saisie d'un programme mondial de développement établi à partir des résultats des conférences des Nations Unies tenues à New York, à Rio, à Vienne, à la Barbade, au Caire, à Copenhague et à Beijing. La Barbade réaffirme le rôle central joué par les femmes dans le développement, rôle qui est reconnu dans les programmes d'action respectifs de toutes ces conférences. Les femmes apportent au processus de développement leur perspective unique, sans laquelle tout ce processus se verrait appauvri.

L'application de ces programmes élargis est cruciale. Ils doivent être exécutés résolument et promptement. Mais même si nous pouvons compter sur les améliorations envisagées en matière d'efficacité, ces tâches critiques ne pourront être accomplies tant que le système des Nations Unies ne sera pas placé sur une assise financière solide. Voilà pourquoi nous demandons instamment que l'on prenne d'urgence des mesures pour résoudre la crise financière aiguë de l'Organisation.

Tous les États, grands et petits, puissants et faibles, savent que le pouvoir doit être exercé de manière responsable. Les grands et les puissants ont un rôle particulier à jouer dans une organisation réformée, notamment en matière de maintien de la paix. Il est irréaliste de ne pas le reconnaître. Mais les petits et les faibles ont également une contribution essentielle à faire en agissant de manière responsable et conformément à la lettre et à l'esprit du droit international.

La Barbade est certaine que les États Membres peuvent relever ce défi collectif. Les mécanismes sont déjà en place, en particulier le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies.

La Barbade participera pleinement à cette session historique. Elle oeuvrera à la revitalisation et au renforcement de cette institution unique, qui incarne le plus grand espoir de l'humanité dans les domaines de la paix, la sécurité et le développement. Ensemble, nous pouvons façonner une organisation renouvelée capable de réaliser la promesse consacrée dans les mots «Nous, peuples».

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la culture, de la jeunesse et des sports de la Principauté de Liechtenstein, S. E. Mme Andrea Willi.

Mme Willi (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session. En même temps, je tiens à remercier votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy.

Nous nous réunissons cette année à un moment crucial de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation devrait être l'occasion de passer en revue le premier demi-siècle de l'Organisation des Nations Unies mais également, d'abord et avant

tout, de préparer l'Organisation à ses activités futures et à vaincre les nombreux défis qui l'attendent.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Liechtenstein célèbre sa cinquième année de participation à l'Organisation. Au moment où le Liechtenstein a été admis à l'ONU, la situation mondiale subissait des changements fondamentaux. Les peuples du monde entier espéraient que l'Organisation serait à même de travailler d'une manière plus complète et plus efficace à la réalisation des buts qui lui avaient été assignés par la Charte. Beaucoup de ces espoirs ont été déçus. L'optimisme qui prévalait au début de l'après-guerre froide s'est transformé en critiques sévères et en baisse de confiance dans le travail des Nations Unies. Ces critiques ne sont pas toujours justifiées et sont parfois fondées sur un manque de compréhension du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, ou, plus souvent, sur une approche unilatérale de ses activités.

Les réalisations de l'Organisation dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et dans le renforcement et l'approfondissement du droit international, pour n'en citer que quelques-unes, sont uniques et indéniables. Il reste, néanmoins, que les événements d'un passé récent ont miné la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies aux yeux de beaucoup de gens, et que nous devons tout faire pour rétablir et améliorer la confiance des peuples que nous représentons. Il nous suffit de regarder en arrière pour utiliser au mieux l'expérience que nous avons acquise au cours des 50 années passées et permettre à l'Organisation de répondre efficacement aux nouveaux défis qu'elle affronte aujourd'hui.

La situation financière de l'Organisation est indéniablement l'une des questions à aborder d'urgence. Après plusieurs années de sérieux problèmes financiers, nous sommes arrivés au stade où le travail de l'Organisation des Nations Unies elle-même est en péril. Des mesures radicales ont dû être prises récemment pour garantir la continuation du travail quotidien. Il est cependant de la plus haute importance qu'aucune mesure ne soit prise qui affecte la nature et l'efficacité des activités des Nations Unies et l'urgence avec laquelle elles sont appelées à agir. Les efforts destinés à améliorer et à contrôler les capacités d'administration et de gestion doivent être poursuivis et intensifiés. Tous les États Membres doivent payer intégralement et à temps leurs quotes-parts si l'on veut trouver une solution durable à la crise actuelle. Nous sommes persuadés que le Groupe de travail, dont vous, Monsieur le Président, assurerez la présidence, produira des résultats positifs.

La charge financière croissante qu'imposent les opérations de maintien de la paix sur les budgets nationaux doit être allégée. Nous sommes d'avis qu'il faut éviter une prolifération d'opérations de maintien de la paix, et je tiens à souligner que le concept de diplomatie préventive mérite davantage d'attention qu'il n'en a reçu jusqu'ici.

Il est évident que le monde a changé. Il est non moins évident que les défis qui se posent aux Nations Unies ne sont plus les mêmes. Pour ces raisons, des changements doivent intervenir au sein de l'Organisation afin qu'elle puisse répondre à ces défis. Nous appuyons donc les efforts visant à réformer, moderniser et restructurer les Nations Unies, et nous nous réjouissons du processus engagé à cet effet.

De nombreuses personnes identifient, à tort, l'Organisation des Nations Unies avec les seules activités et décisions du Conseil de sécurité. Tout en devant travailler ensemble pour favoriser la compréhension et la connaissance des autres activités de l'Organisation des Nations Unies, toutes également importantes, il nous faut également comprendre que les questions de paix et de sécurité internationales affectent directement ou émotionnellement les gens dans le monde entier. Il nous faut déployer tous les efforts possibles pour améliorer l'efficacité et la crédibilité du travail du Conseil. Un accroissement limité du nombre des membres permanents et non permanents, et une amélioration des méthodes de travail, ainsi qu'une transparence accrue, contribueraient beaucoup à la réalisation de cet objectif. En tant que petit pays, nous suivons avec intérêt les activités du Groupe de travail pertinent. Nous estimons que le travail accompli jusqu'ici a été très important. Néanmoins, nombre de questions délicates exigent des discussions supplémentaires.

Le Liechtenstein, comme de nombreux autres pays, doit s'appuyer sur le respect universel du droit international. L'Organisation des Nations Unies a contribué de façon remarquable au développement et au renforcement du droit international. L'adoption de nouveaux instruments juridiques dans des domaines importants se heurte néanmoins, de manière brutale, à des violations continues et parfois systématiques du droit international, particulièrement dans les domaines des droits de l'homme et du droit humanitaire. La création de tribunaux internationaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda peut s'avérer être un élément important dans la prévention du retour de telles violations. Il est essentiel que, pour la première fois depuis les Tribunaux de Nuremberg et de Tokyo, des individus soient tenus responsables des violations du droit humanitaire international. Nous espérons que le travail de ces tribunaux sera

efficace et contribuera à la création rapide d'une cour criminelle internationale permanente.

Le Gouvernement du Liechtenstein se réjouit de la décision historique de rendre permanent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous nous rapprochons un peu plus de l'élimination totale des armes nucléaires, et nous exprimons notre espoir le plus fervent que le TNP deviendra rapidement universel. Nous demandons aux États qui n'ont pas encore ratifié le Traité de le faire d'urgence. De plus, nous exprimons le souhait que la prochaine étape soit la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Liechtenstein déplore la poursuite des essais nucléaires et exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de procéder à de nouveaux essais.

L'un des mérites les plus remarquables et les plus incontestés de l'Organisation des Nations Unies au cours de ses 50 premières années a été acquis dans le domaine de l'autodétermination. Alors que certaines personnes semblent penser que le chapitre est clos concernant ces activités de l'Organisation et qu'elles appartiennent au passé, d'autres, y compris le Gouvernement du Liechtenstein, sont d'avis que le potentiel du droit à l'autodétermination n'a pas été épuisé et offre des possibilités de faire face à de nombreuses situations conflictuelles dans le monde. Nous sommes convaincus que le droit à l'autodétermination mérite des discussions et des développements complémentaires au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Liechtenstein a donc organisé, cette année, dans le cadre de ses activités pour la célébration du cinquantième anniversaire, deux conférences internationales consacrées à ce sujet. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur l'intérêt que l'Organisation porte à cette question, qui est d'une importance cruciale pour la réalisation de ses objectifs.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est terminée à Beijing il y a trois semaines, a réaffirmé que les droits de la femme et de la fillette font partie intégrante des droits universels de la personne humaine. Le Gouvernement liechtensteinois salue le fait que la Conférence a convenu de toute une série de mesures pour éliminer les obstacles qui empêchent encore les femmes de participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie. La Déclaration de Beijing et la Plate-forme d'action contiennent un plan d'ensemble devant permettre à la communauté internationale d'oeuvrer à la promotion de la condition de la femme, qui, en fin de compte, sera profitable à la société dans son ensemble. J'ai le plaisir d'annoncer que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination dont sont victimes les femmes a

récemment été soumise au Parlement liechtensteinois pour approbation.

Le cinquantième anniversaire ne doit pas être l'occasion de se laisser aller à l'autosatisfaction. Aussi impressionnantes que soient les réalisations, aussi décevants que soient les échecs, il n'en demeure pas moins que l'ONU et tous les États Membres n'ont d'autre choix que d'oeuvrer ensemble pour rendre l'Organisation plus forte et plus efficace. Le Gouvernement liechtensteinois reste attaché à cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Gambie, S. E. M. Baboucarr-Blaise I. Jagne. Je lui donne la parole.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Notre confiance en votre leadership est encore renforcée par l'éminente carrière que vous avez accomplie dans votre pays. Je puis vous assurer que ma délégation vous apportera son appui et sa coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre important mandat.

Je tiens également à rendre hommage à votre éminent prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Il a fait honneur à son pays et, partant, à tout le continent africain en réussissant à donner une nouvelle image de la présidence de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, nous ne saurions trop le remercier de son travail ainsi que des excellentes dispositions qu'il a prises pour la session, qui revêt cette année une importance particulière. Le Secrétaire général mérite d'être loué pour son attachement au développement, à la justice sociale et à la paix et à la sécurité internationales — objectifs qui sont à l'origine de la création de l'Organisation.

Cela dit, je tiens à saisir cette occasion pour saluer le 185e Membre de l'ONU. La récente admission des Palaos traduit véritablement l'universalité de l'Organisation.

Il est regrettable, cependant, qu'il n'ait pas été possible d'examiner la réadmission de la République de Chine à Taiwan sur la base du même principe. Compte tenu du fait qu'elle compte 21 millions d'habitants et que son économie est l'une des plus importantes au monde, ma délégation croit sincèrement que la République de Chine à Taiwan, une fois réadmise en tant que Membre à part entière de l'ONU,

contribuerait sensiblement aux travaux de l'Organisation. Il faut espérer également qu'une telle démarche faciliterait le processus de réunification.

À peu près au même moment, nous avons l'année dernière informé l'Assemblée de la création d'un Conseil provisoire des forces armées et d'un nouveau Gouvernement gambien, que préside S. E. le capitaine Yahya A. J. J. Jammeh, depuis la prise du pouvoir le 22 juillet 1994 par les militaires. Les raisons qui ont amené l'armée à prendre le pouvoir ont déjà été suffisamment expliquées en détail. La corruption qui sévissait en est l'une des principales.

À cet égard, j'informe l'Assemblée que les diverses commissions d'enquête qui ont été créées pour examiner les activités menées par le précédent régime ont déjà révélé des faits scandaleux quant à l'ampleur de la corruption et de la gestion désastreuse dont la Gambie a été l'objet pendant 30 ans. De toutes ces révélations la plus dévastatrice a été faite par la Commission sur le pétrole brut, qui a découvert le détournement de millions de dollars destinés à financer des projets de développement dans le pays.

Les révélations de la Commission sur les services gouvernementaux et les ministères sont également stupéfiantes. La Commission chargée de recouvrer les biens et avoirs publics, que préside également un juge de la Cour suprême, progresse régulièrement dans ses travaux. Là encore, ce qui a été révélé ne laisse aucun doute quant à l'ampleur des abus perpétrés par l'administration de l'ancien régime.

Entre-temps, la Commission d'enquête relative à l'administration des terres procède à l'examen des preuves qu'elle a pu réunir depuis sa création, et elle doit sous peu soumettre son rapport. Les révélations faites à ce jour par la Commission d'enquête sur les activités financières des corporations publiques sont à tous égards stupéfiantes.

Des efforts acharnés sont faits pour recouvrer tout ce qui a été volé. Mais ce qui importe c'est la leçon tirée de toutes ces commissions, à savoir que l'administration doit essentiellement être au service du pays et ne doit pas servir de moyen de s'enrichir. Même les membres de l'administration se montrent maintenant plus conscients des obligations qui leur incombent en matière fiscale, comme le prouve le dossier sur le recouvrement des impôts qui a été ouvert par les commissions dont je viens de parler. Plus important encore, les principes de comptabilité, de transparence et d'intégrité dans l'administration prennent graduellement racine dans la société gambienne.

Tous ces faits parlent d'eux-mêmes, et nous comprenons maintenant pourquoi la Gambie est plus pauvre aujourd'hui qu'au moment de l'indépendance. Les maigres ressources du pays, qui auraient dû être utilisées aux fins de progrès, ont été scandaleusement mal gérées — pour ne pas dire plus. C'est pourquoi, après 30 ans d'indépendance, pas un seul hôpital et pas un seul lycée n'ont été construits. Cette politique visait délibérément à faire des gens de perpétuels ignorants; c'est ainsi qu'aucune tentative sérieuse n'a été faite pour mettre sur pied une chaîne de télévision ou, tout au moins, pour améliorer la radio nationale afin qu'elle puisse être entendue partout dans le pays.

En toute honnêteté, s'agit-il là de démocratie? Et pour conserver le pouvoir, les autorités de l'ancien régime sont allés, au moment des élections, jusqu'à rassembler des étrangers et à les transporter par camions vers les bureaux de vote pour qu'ils votent en leur faveur. Faute d'une commission électorale indépendante il leur était facile de s'abandonner à une telle incurie.

Le gouvernement provisoire du Conseil souverain des forces armées a depuis lors adopté un programme de rectification et un calendrier de transition pour la formation, d'ici à juillet 1996, d'un gouvernement constitutionnel démocratique. Toutefois, conscients du fait que la démocratie et le développement sont inextricablement liés, nous avons également mis au point un programme de développement axé principalement sur les secteurs sociaux. Les deux programmes contenus dans un seul document ont été formellement présentés à nos partenaires traditionnels en matière de développement en vue de recevoir une aide. À notre grande surprise, cependant, et malgré tout le bruit qui a été fait au sujet de la nécessité d'accélérer le processus de démocratisation, une aide très faible, sinon inexistante, est venue compléter nos efforts nationaux.

Bien que le calendrier ait été ramené de quatre à deux ans après la tenue de consultations nationales, l'Union européenne et ses alliés maintiennent toujours les sanctions contre le gouvernement. Aucun des efforts déployés pour mettre en oeuvre les divers éléments du programme de transition n'a été reconnu par eux. Je fais allusion à la Commission de révision constitutionnelle, au Programme d'éducation civique et au Comité de révision de la loi électorale. Nos partenaires traditionnels en matière de développement ont tous manqué à leurs promesses. Ce scepticisme non fondé ne nous a pas dissuadés d'aller de l'avant avec nos projets d'édification d'une société nouvelle. C'est pourquoi nous avons décidé de financer la mise en oeuvre de certains de ces éléments, afin de démontrer notre engagement en faveur du programme de transition.

M. Lamamra (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

En tant que gouvernement sérieux, nous ne pouvons renoncer à notre responsabilité et à notre devoir à l'égard de notre peuple. C'est pour cette raison que deux écoles secondaires et trois collèges sont actuellement en construction. Ils devraient ouvrir leurs portes dans quelques semaines.

Un projet de construction d'un troisième hôpital central est également très avancé. Outre la construction d'écoles, notre politique d'éducation nationale fait actuellement l'objet d'un réexamen afin que l'éducation puisse être accessible à tous, notamment aux filles, et que nos objectifs nationaux de développement puissent être atteints. Récemment, nous avons aussi commencé de construire une université. Tous ces efforts démontrent à nouveau clairement l'importance accordée à la mise en valeur des ressources humaines. Nous sommes convaincus que notre peuple pourra ainsi sortir des ténèbres de l'ignorance, de l'analphabétisme et de la pénurie.

En matière de développement des infrastructures, non seulement des routes sont en construction, mais S. E. le Président du Conseil souverain provisoire des forces armées et chef de l'État a récemment posé la première pierre du nouveau complexe de l'aéroport international de Banjul. En fait, les travaux ont commencé en vue de la réalisation de ce projet, qui est du type clef en main.

Étant donné que l'agriculture forme l'ossature de l'économie, le gouvernement provisoire du Conseil souverain des forces armées accorde à ce secteur toute l'attention qu'il mérite. Cela est conforme à notre principe selon lequel une nation qui ne peut se nourrir peut difficilement être considérée indépendante. Une nation affamée ne peut se concentrer sur son édification. Par ailleurs, on se sert des vivres comme d'une arme.

On dit que la jeunesse d'aujourd'hui produira les dirigeants de demain. Se fiant à cet adage et au principe de bonne citoyenneté, le Conseil souverain provisoire des forces armées a présenté un projet de service national pour les jeunes, dont l'objectif fondamental consiste à inculquer une discipline à la jeunesse gambienne et à réorienter sa pensée au sujet de l'édification de la nation, tout en exploitant son potentiel pour la future vie d'adulte de ses membres. Le premier groupe de volontaires sera assermenté au début de la nouvelle année.

On peut dire sans crainte d'être contredit que les Gambiens sont maintenant davantage conscients de leurs

droits et de leurs devoirs et que, pour la première fois depuis de nombreuses années, ils envisagent l'avenir avec un espoir et une confiance renouvelés. En ce vendredi 22 juillet 1994 décisif, S. E. le Président du Conseil souverain provisoire des forces armées, le capitaine Yahya A. J. J. Jammeh, a éveillé une nation qui somnolait depuis 30 ans en lui a présenté une nouvelle vision de l'avenir pour transformer la Gambie en un pays modèle très développé. De cette façon, le gouvernement léguera aux générations actuelles et futures un héritage digne de tous les sacrifices consentis aujourd'hui.

L'histoire nous enseigne que parfois dans l'histoire d'un pays, un dirigeant doté d'une vision de l'avenir émergera avec pour mission de transformer la société pour le meilleur. Nous, en Gambie, avons de la chance d'avoir, en ce moment précis, S. E. le capitaine Yahya A. J. J. Jammeh, un soldat pas comme les autres, qui a occupé le devant de la scène et qui fait preuve des qualités nécessaires de dirigeant à même de relever les défis actuels. Depuis l'arrivée au pouvoir du Conseil souverain provisoire des forces armées sous la direction du Président Jammeh, nous avons appris en peu de temps ce que signifie une direction efficace et en avons conclu qu'il est indéniable qu'un groupe dirigeant doté d'une vision de l'avenir prend toujours à coeur les intérêts de la nation.

De même, au plan international, lorsque les dirigeants du monde peuvent être qualifiés d'hommes d'État dotés d'une vision de l'avenir, les intérêts collectifs de l'humanité ont toujours la priorité sur les autres considérations émanant d'un nationalisme à courte vue. Comme les grands esprits se rejoignent, et comme une dure leçon a été tirée des deux guerres mondiales, le besoin s'est fait sentir de créer l'O-N-U. Il est intéressant de noter que, dans le Préambule de la Charte, ne figurent pas des expressions telles que «nous, les Parties contractantes», que l'on trouve habituellement dans d'autres instruments juridiques internationaux, mais plutôt les mots

«Nous, peuples des Nations Unies».

Le concept de solidarité internationale et l'unité de l'espèce humaine entrent immédiatement en jeu avec la volonté exprimée non seulement de

«préserver les générations futures du fléau de la guerre»

mais aussi de

«recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples».

C'est dans cet esprit que ma délégation considère que le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en mai dernier est un important tournant dans les efforts persistants de la communauté internationale pour améliorer la qualité de vie des peuples du monde entier. Le Sommet, y compris le forum des organisations non gouvernementales, a facilité un large échange de vues par la communauté internationale sur les questions de développement social et, notamment, sur l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois et les soins de santé.

L'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action reflète notre préoccupation collective au sujet des problèmes sociaux du monde ainsi que notre engagement en faveur d'un effort concerté pour trouver des solutions viables à ces problèmes.

Une importance particulière, aux yeux de ma délégation, doit être accordée aux engagements pris par ledit forum en faveur du développement socio-économique de l'Afrique et, en particulier, des pays les moins avancés ainsi que de la mise à leur disposition des ressources financières et autres nécessaires. Ces engagements devraient servir de fondement au développement économique et social durable de l'Afrique.

La volonté politique et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre effective du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social devraient se manifester non seulement dans la pleine application de l'initiative 20/20, mais aussi dans le rassemblement des importantes ressources technologiques, scientifiques et autres pour que nous puissions atteindre nos objectifs.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui vient de s'achever à Beijing a mis en relief l'égalité des sexes et les besoins spécifiques de chacun, y compris la participation des femmes au processus de prise de décisions économiques et politiques, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, une reconnaissance appropriée de la contribution des femmes à la gestion des ressources naturelles et un appui adéquat à cette contribution, et la préservation de l'environnement. De fait, comme l'a si bien dit le Secrétaire général,

«le renforcement du pouvoir d'action des femmes signifie le renforcement du pouvoir d'action de toute l'humanité». (*Communiqué de presse SG/SM/5732*)

Le Programme d'action, qui met l'accent sur le rôle des femmes dans le développement, énonce d'importants

principes directeurs pour la réalisation des objectifs que nous avons définis. En Gambie, les femmes ont joué un rôle indispensable dans le développement national. Aujourd'hui, 4 des 14 ministres sont des femmes, qui sont responsables d'importants secteurs comme la santé et le bien-être social, l'éducation, la jeunesse et les sports, le tourisme et la culture. Notre participation à la Conférence mondiale — l'épouse du Président était le chef de notre délégation — s'est inspirée de l'engagement de notre gouvernement à s'occuper des questions relatives aux femmes, dont l'égalité des sexes et l'encouragement donné aux femmes pour qu'elles participent au développement national.

Il va sans dire que les femmes et les enfants constituent le groupe le plus vulnérable de la société, et ce ne serait pas rendre justice à nos enfants que de ne pas renouveler les engagements pris au Sommet mondial pour les enfants et de ne pas reconnaître le rôle prépondérant joué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans l'élaboration de stratégies permettant d'améliorer le bien-être des enfants du monde entier. En Gambie, nous avons fait des progrès considérables dans la mise en oeuvre des objectifs à mi-parcours de la décennie, et spécialement en ce qui concerne le programme élargi de vaccination.

À ce stade, ma délégation voudrait rendre hommage à la mémoire de feu James P. Grant, ex-Directeur exécutif de l'UNICEF, pour les résultats remarquables qu'il a obtenus en sensibilisant davantage l'opinion publique internationale au sort des enfants et pour son dévouement total à la cause des enfants du monde entier. Nous espérons ardemment que le nouveau Directeur exécutif s'inspirera des réalisations de son prédécesseur.

Une question qui est liée à celle des femmes et des enfants est celle de la population et du développement. On se rappellera qu'à la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en septembre 1994, des décisions de grande portée ont été prises, qui sont énoncées dans le Programme d'action qui a été adopté. Ce qui importe ici, c'est de veiller à ce que l'action entreprise au niveau national soit complétée par un effort international concerté, comme convenu au Caire.

On ne saurait trop insister sur le rapport étroit qui existe entre la population et l'environnement. En fait, le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement affirme que

«Les pressions sur l'environnement peuvent découler de l'explosion démographique, de la répartition de la population et des migrations, surtout dans les

écosystèmes vulnérables. L'urbanisation et les politiques qui ne reconnaissent plus les besoins du développement rural sont également à l'origine des problèmes écologiques.» (*A/CONF.171/13/Rev.1, annexe, chap. III, sect. C, par. 3.26*)

À cet égard, il est satisfaisant de noter qu'à la suite de la Conférence internationale sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, il a été possible, dans le cadre d'Action 21, de conclure la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes conscients des besoins de nos populations qui aspirent à un meilleur niveau de vie et à une amélioration du milieu rural et urbain, grâce à des politiques appropriées en matière de logement et d'établissements humains durables. Ma délégation attend donc impatiemment la seconde Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui aura lieu à Istanbul, en Turquie, en juin prochain.

Toutes ces conférences mondiales sur différentes questions qui intéressent la communauté internationale doivent être considérées comme un effort collectif de notre part pour donner une expression concrète à la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies, à savoir

«favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Dans la poursuite de ces objectifs, nous devrions également être renforcés dans notre détermination, comme il est également dit dans la Charte,

«de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites».

Cela m'amène à rappeler la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne il y a quelques années. En Gambie, nous avons toujours affirmé que les droits de l'homme ne doivent pas être envisagés uniquement dans l'optique étroite des droits civils et politiques, mais également dans la perspective du droit au développement. En Gambie, au cours des 30 dernières années, nous avons eu l'expérience d'élections qui ont eu lieu à intervalles réguliers, mais nous savons tous que ce n'était qu'une façade.

Il n'y a pas lieu de trop insister sur les droits civils et politiques dans un pays en développement, au détriment de besoins plus pressants dans d'autres domaines, comme la santé, l'éducation et l'agriculture. Avant que les gens ne pensent à voter, ils veulent avant tout être sûrs d'avoir assez à manger, de pouvoir envoyer leurs enfants à l'école et d'avoir accès aux soins de santé. En tout cas, ne nous berçons pas d'illusions à ce sujet, car la démocratie ne peut s'épanouir dans des conditions de pauvreté absolue.

La plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales est l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres. Et étant donné que nous vivons dans un monde interdépendant, le dialogue Nord-Sud, qui était en veilleuse depuis si longtemps, doit être ranimé d'urgence pour mettre l'accent sur le développement économique des pays du tiers monde.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Il est vrai que la situation économique mondiale s'est notablement améliorée pour ce qui est des économies des pays industrialisés et de quelques pays en développement. Il faut noter, cependant, que les taux de croissance dans divers pays en développement reflètent aussi bien leurs limites que l'absence de mesures d'encouragement et l'insuffisance des ressources.

La conclusion des négociations d'Uruguay devrait entraîner une augmentation des échanges de marchandises de l'ordre de 12 % d'ici à l'an 2005. Cependant, pour ce qui est des pays en voie de développement, les avantages à tirer de ces accords dépendent largement de leur accès aux marchés, par l'élimination, bien entendu, des barrières douanières et autres.

Il est à craindre, cependant, que dans le cas de l'Afrique subsaharienne, tout avantage obtenu grâce aux négociations d'Uruguay sera sérieusement limité par la faible proportion de produits manufacturés dans ses exportations. Le cas est encore plus grave pour les pays les moins avancés.

La réunion de haut niveau du Conseil économique et social sur le développement en Afrique dans le contexte du réexamen du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui s'est tenue à Genève du 4 au 6 juillet 1995, ne pouvait mieux tomber. Néanmoins, l'élaboration de toutes ces stratégies de développement n'aura guère de sens si elle n'est pas assortie des ressources nécessaires pour parvenir aux résultats souhaités, notamment lorsque les ressources générées par l'ajustement structurel sont paradoxalement détournées pour

honorer le service de la dette. Et nous savons à quel point il s'agit d'un fardeau écrasant.

Toutes ces questions ont été dûment traitées dans l'Agenda pour le développement. Dans l'Agenda pour la paix, toutefois, il est toujours question de la nécessité de déployer davantage d'efforts pour trouver des solutions aux divers conflits qui perdurent dans le monde. Les opérations de maintien de la paix ont suscité maintes critiques et réserves — concernant notamment l'énormité des coûts engagés — mais la paix n'a pas de prix.

De toute façon, qu'en est-il des dividendes de la paix, dont on a tant parlé lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale? Le chef de la délégation australienne a fait des propositions intéressantes concernant le financement des opérations de maintien de la paix. Il y a beaucoup de logique et de mérite dans ses propos, et nous devrions nous rendre justice à nous-mêmes en examinant sérieusement ces propositions. Nous ne devons jamais relâcher nos efforts collectifs pour trouver des solutions durables à tous les conflits qui assaillent la communauté internationale, que ce soit en Somalie, au Rwanda, au Burundi ou en Afghanistan, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans notre sous-région, nous nous félicitons de la signature de l'Accord de paix par toutes les factions combattantes dans la guerre civile au Libéria et de l'établissement du Conseil d'État chargé de superviser la transition vers un gouvernement civil démocratique et librement élu. Nous espérons ardemment que le cessez-le-feu se maintiendra, de façon que le peuple libérien puisse vivre à nouveau dans le climat de paix et de stabilité qui lui a été refusé depuis si longtemps. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de son initiative opportune et de ses efforts persistants qui ont permis de déboucher sur cet important accord de paix global. Cela montre clairement que les arrangements régionaux, stipulés dans le Chapitre VIII de la Charte, sont susceptibles de jouer un rôle prépondérant dans le règlement des différends.

Nous avons suivi avec une vive attention les progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient et ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter à la fois Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de ces succès et les encourager à persévérer dans leur engagement à rechercher une paix juste et durable.

En ce qui concerne la situation en Bosnie-Herzégovine, ma délégation note avec un optimisme prudent le récent accord de paix passé entre les parties intéressées. Il n'eût

pas été possible, cependant, d'amener les agresseurs serbes à la table de négociations sans le recours limité à la force contre eux.

La situation à Jammu-et-Cachemire préoccupe également ma délégation. Nous prions donc instamment toutes les parties au conflit de s'efforcer de régler par le dialogue ce différend de longue date.

En Gambie, nous avons toujours estimé que l'on ne saurait tolérer le recours à la force par une puissance plus grande pour imposer sa volonté sur un pays plus petit. Je parle des problèmes qui persistent encore après l'invasion du Koweït par l'Iraq, tels que la question des prisonniers de guerre, le versement de dommages-intérêts et, bien sûr, la restitution au Koweït de tous les biens dérobés pendant l'invasion. Bref, l'Iraq doit respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Entre-temps, il faudrait trouver les moyens d'alléger les souffrances des populations civiles irakiennes innocentes.

Cinquante ans représentent une période relativement courte dans la vie d'une organisation internationale telle que l'Organisation des Nations Unies, mais ce fut une période remplie d'activités importantes et marquantes, avec ses succès et ses revers.

Depuis maintenant 50 ans, l'ONU contribue au développement mondial et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa Charte est devenue le fondement juridique et moral des relations internationales. À travers les Nations Unies, nous avons assisté à la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer, à la tenue de conférences mondiales sur l'environnement, le développement, la population, les enfants, les femmes, et nous assisterons bientôt à celle qui doit se tenir sur les établissements humains.

Les Nations Unies devraient être félicitées surtout pour le rôle diversifié qu'elles ont joué pendant la période de la guerre froide et dans la promotion des préoccupations et des intérêts des pays en développement. Elles ont toujours fourni une enceinte où petites et grandes nations se rassemblent et discutent des problèmes qui les préoccupent.

En ce moment même, alors que nous célébrons le jubilé des Nations Unies, ma délégation croit qu'il ne peut y avoir d'occasion plus propice pour lever le blocus économique imposé à Cuba. Cette nation insulaire dynamique a réalisé des progrès remarquables dans le domaine de la médecine et du génie génétique, des réalisations que Cuba

pourrait partager avec le reste de la communauté internationale.

En tant que petit pays en développement tenu de faire face à des défis uniques, la Gambie a un grand désir de voir les réformes en cours en vue de restructurer et de revitaliser les Nations Unies se poursuivre comme prévu. Le renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Bureau de son Président, ainsi que la performance accrue du Secrétariat méritent des louanges. Toute réforme du système des Nations Unies devrait mettre l'accent sur l'importance d'une coordination accrue entre les agences et l'élaboration de nouvelles procédures pour la mise en oeuvre accélérée de programmes et d'activités.

Les défis auxquels font aujourd'hui face les Nations Unies persisteront pendant le XXI^e siècle. À cet égard, il est impératif de revoir la composition du Conseil de sécurité aussitôt que possible pour qu'elle reflète les réalités contemporaines, et ce faisant, les intérêts de l'Afrique doivent être pris en compte. En d'autres mots, l'Afrique doit être représentée sur une base permanente au Conseil de sécurité.

Je terminerai en renouvelant l'engagement de la Gambie envers les idéaux des Nations Unies. L'Organisation est loin d'être parfaite, mais nous reconnaissons en même temps qu'elle est indispensable, car elle est le dépositaire des espoirs et des aspirations de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État adjoint aux affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. José Manuel Trullols.

M. Trullols (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : D'emblée, au nom de la République dominicaine et de son Président constitutionnel, M. Joaquín Balaguer, je tiens à exprimer nos plus sincères félicitations au Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, je souhaite exprimer notre profonde gratitude au Ministre des affaires étrangères de la République de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Amara Essy, qui a présidé la quarante-neuvième session, ainsi qu'au Secrétaire général, qui, par ses efforts extraordinaires et son dévouement inlassable dans un monde marqué par autant de défis et de menaces à la paix, mène une lutte quotidienne pour la mise en oeuvre intégrale des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La République dominicaine peut rappeler avec fierté, au moment du cinquantième anniversaire de la création des Nations Unies, son rôle de Membre fondateur des Nations Unies, qui a signé la Charte de San Francisco dans le contexte de l'ordre international ayant émergé des cendres de la seconde guerre mondiale qui venait de prendre fin, et de pays ardent défenseur du principe selon lequel la souveraineté est un droit inaliénable des peuples.

Cinquante ans après la création des Nations Unies, en 1945, le monde est en transition vers ce qu'on a appelé un nouvel ordre mondial, passant de la bipolarité à l'unipolarité, un monde multipolaire qui fait suite au monde tel que défini à Yalta et dans les Accords de Bretton Woods.

L'ordre mondial de 1945 était basé sur l'équilibre du pouvoir et sur les Nations Unies en tant que véritable expression de la recherche d'une sécurité et d'une paix universelles, ce qui a permis à l'Organisation, depuis sa création, d'éviter un autre holocauste nucléaire.

Pour de petits pays comme la République dominicaine, ardents défenseurs de leur souveraineté nationale, les cinq décennies qui se sont écoulées depuis la mise en place en 1945 de l'ordre créé par les Nations Unies et leurs agences spécialisées, Bretton Woods, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), le Pacte de Varsovie, la Communauté économique européenne — aujourd'hui l'Union européenne — l'évolution des pays à économie de marché et des pays à économie planifiée, les processus de décolonisation, qui ont permis la création de beaucoup d'États indépendants, tout cela a laissé une empreinte indélébile dans les annales de l'histoire contemporaine, riches en leçons pour toutes les nations du monde, des leçons portant, en un mot, sur les relations entre le Nord et le Sud.

L'ordre qui a émergé de Bretton Woods s'est reflété dans le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et la tentative infructueuse de l'Organisation internationale du commerce (OIC) de 1947, qui a été remplacée par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), duquel le secteur agricole, les services et la propriété intellectuelle ont été exclus, ce qui explique pourquoi, 46 ans plus tard, avec les négociations d'Uruguay sur les accords commerciaux multilatéraux et la naissance, en 1993, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il s'agit de donner maintenant forme multilatérale au commerce mondial de façon à surmonter les barrières bilatérales et, surtout, le protectionnisme qui était pratiqué par les pays industriels.

Pendant les 50 dernières années, les petits pays ont eu à lutter opiniâtement pour défendre les principes de la démocratie, y compris le respect des droits de l'homme, et pour défendre leur droit d'accès aux marchés des pays industrialisés contre les barrières tarifaires ou non tarifaires, les quotas, et la chute des prix de leurs matières premières. Nous pouvons donc dire la fierté avec laquelle nous avons combattu pour satisfaire nos exigences en matière de symétrie et d'équité accrues dans les relations commerciales et économiques, ce qui a finalement conduit à la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

La Charte de San Francisco a illuminé comme un phare dans la nuit la voie de l'avenir pour les pays qui avaient à expérimenter la période difficile du monde bipolaire. Pour sa part, la République dominicaine, attachée comme toujours aux principes de la Charte, a été en mesure d'instaurer la démocratie fonctionnelle dont nous jouissons aujourd'hui. Cela s'est produit dans un monde qui a fait l'expérience d'une trentaine de processus d'intégration et qui a vu l'émergence de trois blocs forts d'intégration économique et de leurs sphères d'influence, tels que l'Union européenne, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ainsi que la Zone de libre-échange des Amériques dont la création est prévue pour 2005 et, pour l'Asie de l'Est, le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), avec les répercussions politiques que ces processus ont eues sur un monde où les aspirations à une économie planifiée se sont évanouies. Notre pays fait maintenant partie de l'Association des États des Caraïbes, récemment créée.

Ce nouvel ordre mondial, qui est maintenant devenu le village planétaire annoncé par Marshall McLuhan, au sein d'une économie internationale globalisée, ne sera pas dénué de tensions, vu que ne sont pas encore pleinement reconnues aujourd'hui la pluralité culturelle des nations et la puissante quête d'identité dans les régions et au sein de leurs groupes ethniques et religieux. Contrairement à ce que l'on dit souvent, l'histoire n'a pas pris fin. Un nouveau processus commence avec des peuples et des régions exprimant fortement leur identité nationale.

La mondialisation du commerce paraît transcender les frontières de l'État-nation, face au concept d'État-région, vu le processus de fragmentation des avoirs nationaux.

Au sein de la famille des nations, nous sommes fiers d'avoir été non seulement un des 51 États qui ont participé à la Conférence de San Francisco, mais aussi l'un des premiers à avoir ratifié, dans la résolution 962 de notre

Congrès national, la Charte des Nations Unies, qui a été promulguée par notre Bureau exécutif le 11 août 1945.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de cette date mémorable, nous souhaitons rendre hommage aux membres de la délégation dominicaine qui ont signé ce document historique : Manuel Peña Batlle, Emilio García Godoy, Gilberto Sánchez Lustrino, Tulio Franco y Franco et Minerva Bernardino. Nous sommes un pays profondément engagé à l'égard du fonctionnement approprié des institutions démocratiques, ayant atteint une stabilité politique satisfaisante au sein de la communauté des nations de notre continent.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies apportera une contribution digne d'éloges au processus du maintien de la stabilité dans notre pays en répondant à la demande de la République dominicaine de remboursement des fonds dépensés dans l'application de l'embargo économique imposé à notre voisin, Haïti. La République dominicaine a soumis cette demande au Secrétaire général et notre gouvernement attend une réponse pertinente.

En tant que pays en développement, la République dominicaine doit faire face à nombre de défis dans les domaines sensibles du trafic et de la consommation de drogue. C'est un problème auquel notre pays s'est attaqué au moyen d'une politique prévoyant des sanctions sévères pour des délits liés à ce crime contre l'humanité. Actuellement, une législation est en instance au sein de notre Congrès national pour punir aussi le blanchiment d'argent, activité liée au trafic criminel de drogue. Nous coordonnons également notre politique avec la communauté internationale, vu que la coopération internationale dans ce domaine est encore plus nécessaire qu'en tout autre domaine.

Il est opportun de féliciter le Secrétariat des Nations Unies pour l'organisation réussie de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Cette conférence représente un jalon dans l'histoire de l'Organisation vu la reconnaissance qu'elle a accordée à ce noble être humain, représentant la moitié de toute l'humanité et mère de l'autre moitié.

À cet égard, nous voulons redire à la présente session, comme nous l'avons déjà fait lors de la précédente, notre préoccupation face à la proposition du Secrétaire général concernant la fusion de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). L'Assemblée générale devrait se rappeler la résolution 1979/11 du Conseil écono-

mique et social du 9 mai 1979, qui a établi le siège permanent de l'Institut en République dominicaine.

Nous souhaitons réitérer avec la plus grande courtoisie mais aussi avec la plus vive fermeté notre demande de non-fusion de l'INSTRAW et de l'UNIFEM, et du maintien des engagements figurant dans la résolution 34/157 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1979 et dans l'accord portant création de l'INSTRAW à Saint-Domingue afin que notre première ville en Amérique demeure le siège de cet important institut. Cela serait également conforme à l'importance extraordinaire de la Conférence sur les femmes qui vient de s'achever.

Six années nous séparent du début du XXIe siècle, en l'an 2001, et nous devrions songer à faire l'évaluation des 50 années qui se sont écoulées depuis la création de l'ONU. Il nous faut aussi visualiser les fondements et la forme du nouvel ordre mondial en vue de la construction d'un futur fondé sur la sécurité et la paix mondiales. Cela nécessitera un changement qualitatif aux Nations Unies, la suppression de la sacro-sainte aura entourant le pouvoir de veto des grandes puissances au Conseil de sécurité, et la promotion d'un système démocratique de coexistence entre les États et les peuples.

L'Organisation des Nations Unies et nous, ses États Membres, aurons à faire face au défi de la «bombe démographique», ou «bombe de la population», avec un accroissement estimé à 84 millions de personnes par an et les problèmes en rapport, comme le fait qu'en 1990, seuls 40 % de la population mondiale vivait dans les zones rurales et plus de 50 % dans des centres urbains de plus de 100 000 habitants. Le nombre de personnes souffrant de malnutrition pourrait atteindre 512 millions d'ici à la fin du siècle, le nombre d'enfants non scolarisés 315 millions, le nombre de personnes illettrées 889 millions, et le nombre de personnes vivant dans de mauvaises conditions d'hygiène 1 750 millions. Faire face à ces problèmes constituera un véritable défi.

Le nouveau contexte de l'ordre mondial exigera une approche à trois réponses : écologique, politique et économique.

Bien que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ait représenté un progrès important pour la protection de la biosphère, il faudrait examiner la possibilité de créer, après une étude appropriée, une réponse écologique par le biais d'un conseil des Nations Unies chargé de la sécurité de l'environnement, composé d'États Membres et doté d'un comité exécutif permanent de 15

membres et d'un secrétaire général doté de pouvoirs exécutifs.

La réponse politique viendrait de la réforme de la Charte des Nations Unies. À cet égard, il nous faut garder à l'esprit que l'Article 109 de la Charte, rédigé en 1945, prévoyait la convocation d'une conférence générale dans un délai de 10 ans pour réexaminer la Charte. En outre, le 22 avril 1991, un certain nombre d'anciens chefs d'État et de dirigeants politiques ont lancé un appel en vue d'un renouveau des Nations Unies. Aujourd'hui, il serait approprié d'envisager l'admission de l'Allemagne, du Japon et de l'Inde au Conseil de sécurité, ainsi que l'inclusion de pays représentant le tiers monde.

Une réforme de la Charte impliquerait aussi, naturellement, que le Secrétaire général s'acquitte de ses fonctions en s'appuyant aussi sur les secrétaires généraux adjoints chargés des questions politiques, économiques et d'environnement.

De plus, la réponse économique doit résulter d'une définition claire et précise du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le nouvel ordre. Vu que dans le domaine économique le Groupe des Sept a déjà coordonné sa politique à travers une sorte de conseil de sécurité, avec la récente participation de la Russie, nous pourrions envisager son inclusion dans le système des Nations Unies comme une sorte de conseil économique pouvant comprendre en plus les pays d'Asie du Sud et du Pacifique, d'Amérique latine et d'autres régions. Il pourrait éventuellement devenir un Groupe des 18, lié à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, aux institutions spécialisées et aux commissions régionales.

La République dominicaine espère que les idées et suggestions qui ont été avancées, dont beaucoup sont à l'étude et proposées dans diverses instances, seront perçues comme une contribution de la bonne volonté d'une petite

nation — petite mais fière de sa participation à la communauté internationale.

Pour cela, nous ne pouvons, en tant que petite nation qui croit en l'unité dans la diversité, nous empêcher de mentionner notre soutien au point de l'ordre du jour proposé par le Burkina Faso, le Costa Rica, la Dominique, la Grenade, le Guatemala, la Guinée-Bissau, les Îles Salomon, le Nicaragua, le Niger, le Panama, la République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Swaziland et le nôtre, la République dominicaine, au sujet de la situation particulière de la République de Chine à Taiwan dans le contexte international, sur la base du principe de l'universalité et conformément au modèle établi de représentation parallèle aux Nations Unies des pays divisés.

La République de Chine à Taiwan, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, compte 21 millions d'habitants, jouit d'un niveau de développement économique élevé et d'une totale démocratie politique. C'est un pays exemplaire pour toutes les nations en développement. Son désir de participer à nouveau aux activités des Nations Unies est positif pour la communauté internationale. L'Organisation ne peut ignorer son existence. La République dominicaine appuie la création d'une commission spéciale chargée d'étudier une solution satisfaisante à cette question.

En cette cinquantième session, l'Assemblée générale devrait faire le bilan des succès obtenus par l'Organisation au cours de ses 50 ans d'existence ainsi que des objectifs qui n'ont pu être réalisés dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Mais, avant tout, nous devons nous forger une vision de l'avenir qui nous permette de construire un système démocratique de coexistence des États et des peuples, empreint de la profonde aspiration humaine à une paix durable. Que Dieu miséricordieux nous permette d'atteindre ces objectifs!

La séance est levée à 12 h 20.